

27470 FONTAINE L'ABBE

Enquête publique

Monsieur le commissaire enquêteur,

Extension carrière

Marne/Bouhours

Pour plus d'explication lors des quelques lignes que nous avons rédigées dans le cahier relatif à l'enquête publique de l'extension de la carrière de l'entreprise Bouhours, nous consignons par écrit le détail de nos réserves formulées le mardi 23 juin 2020.

Ces réserves concernent principalement le trafic routier risquant de perturber la circulation sur la rue des Cailloits, commune de Fontaine l'Abbé dont nous sommes les habitants.

#### **I. Sécurité routière**

L'étude ne parle pas de la circulation des camions et tracteurs avec benne qui traversent déjà le hameau de Camfleur par la rue des Cailloits. Des camions chargés de marne utilisent cet itinéraire sinueux, très étroit, sans visibilité et totalement inadapté à la circulation de véhicules de gros tonnage.

De fréquentes traces de freinage sur une chaussée où on ne peut se croiser, mettent en évidence la dangerosité de cet axe de circulation.

L'augmentation de la capacité de la carrière et l'accueil des matériaux inertes vont encore augmenter le trafic et ceci sur une période plus longue.

La rue des Cailloits est un quartier résidentiel avec des mouvements de piétons.

La rue des Cailloits permet aussi de rejoindre l'axe Serquigny/Bernay (RD 133) route à très grande circulation.

Du fait de la configuration de l'intersection, les camions, pour se diriger vers Bernay, doivent se déporter totalement sur la voie de gauche, bloquant ainsi la chaussée dans les 2 sens.

De même un véhicule, venant de Bernay ou de Serquigny, et souhaitant se rendre dans la rue des Cailloits se trouve bloqué si un camion se trouve à sortir de cette rue : le trafic est arrêté et occasionne un danger supplémentaire.

Puisqu'il existe une alternative de circulation par le chemin forestier pourquoi les véhicules empruntent-ils la rue des Cailloits ? Et qu'en sera-t-il des camions chargés de matières inertes ?

#### **II. Risque Inondation**

Le dossier n'évoque pas l'étude des bassins versants lancée suite à l'inondation d'une maison dans la rue de la verte vallée en 1999/2000 suite à des travaux dans la carrière de M.Bouhours.

#### **III. Chemin de randonnée**

En limite de la nouvelle zone du projet, passe le chemin de grande randonnée (GR26).

Que deviendra-t-il ? Le projet ne mentionne pas sa présence.

Qu'en sera-t-il de la sécurité des randonneurs ?

#### **IV. Matières inertes**

Comment peut-on être certains du non impact écologique des enfouissements, qu'il n'y aura pas de dérive dans le temps et que les matières enterrées respecteront toujours cette règle ?

L'administration procédera-t-elle à des contrôles inopinés ?